



# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

---

*Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds*

30 juin  
2025

## Table des matières

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers intermédiaires non audités	11

*Les présents états financiers intermédiaires pour la période close le 30 juin 2025 n'ont pas été passés en revue par les auditeurs de la Société.*

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels du fonds de placement. Un exemplaire des états financiers intermédiaires a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1 888-362-7172, en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, tour Sud, 200, rue Bay, Bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1, ou en visitant notre site Web, à [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com), ou le site Web de SEDAR+, à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

---

### *Note sur les énoncés prospectifs*

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future de la Société ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et des catastrophes naturelles. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le présent rapport n'est à jour qu'à la date du présent rapport. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette information soit en toutes circonstances mise à jour, complétée ou modifiée, que ce soit en raison de nouvelles informations, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autrement.

---

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A (« action de catégorie A ») est de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. L'objectif de placement pour les actions privilégiées (les « actions privilégiées ») est de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

Pour atteindre ses objectifs de placement, la Société investit dans un portefeuille également pondéré (le « portefeuille ») à l'origine composé principalement de titres de capitaux propres (au sens défini dans le Prospectus) de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le Prospectus), choisis par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire de portefeuille (en cette qualité, le « gestionnaire de portefeuille »), parmi les sociétés envisageables pour un investissement (au sens défini dans le Prospectus).

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Société peut :

- rééquilibrer et reconstituer son portefeuille au moins une fois par année (ou plus fréquemment);
- détenir des positions qui ne sont pas équipondérées, après le rééquilibrage du portefeuille;
- de temps à autre détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- inclure des titres d'une société canadienne de croissance de dividendes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards de dollars;
- investir des liquidités excédentaires dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes dont la pondération dans le portefeuille est inférieure à la moyenne au moment en question;
- effectuer des opérations de prêt, des mises en pension ou des prises en pension de titres conformément aux dispositions du Règlement 81-102;
- vendre de façon sélective des options d'achat couvertes à l'égard des titres de capitaux propres du portefeuille afin de produire un revenu distribuable supplémentaire et d'atténuer la volatilité globale du portefeuille;
- vendre des titres du portefeuille qui sont en position de perte afin de réduire les dividendes sur les gains en capital qui seraient par ailleurs payables par la Société.

### Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 29 janvier 2024. Aucun changement important n'a été apporté aux risques pouvant avoir une incidence sur le rendement de la Société depuis sa création.

### Résultats d'exploitation

Les parts de catégorie A de la Société ont dégagé un rendement de 8,8 % au premier semestre de 2025.

Le premier semestre de 2025 se distingue par deux événements majeurs, tous deux initialement localisés à l'extérieur du Canada, qui ont provoqué une volatilité considérable à court terme de l'indice composé TSX. Le premier événement s'est produit au cours de la dernière semaine de janvier 2025, lorsque DeepSeek AI, entreprise chinoise spécialisée en intelligence artificielle, a annoncé avoir développé un grand modèle de langage en source libre. Le deuxième événement, soit l'annonce de tarifs douaniers réciproques par le président Trump lors du « jour de la libération », a eu lieu la deuxième semaine d'avril 2025. Finalement, malgré toutes les incertitudes, les investisseurs ont éventuellement décidé de continuer de réaliser des placements, étant donné que le pire scénario ne s'est pas concrétisé et que les marchés ont de nouveau atteint des sommets inégalés.

DeepSeek AI semblait en mesure de fonctionner aussi bien que d'autres modèles existants d'IA d'OpenAI (le concepteur de ChatGPT) à un coût considérablement moindre. Par conséquent, les investisseurs ont remis en question leur engouement pour l'IA, qui les avait captivés en 2024 et au début de 2025, ce qui a eu des répercussions tant sur les fabricants de semi-conducteurs, les fabricants d'équipement industriel et électrique et les exploitants de centres de données que sur les producteurs d'électricité. Les résultats d'exploitation et financiers des deux premiers trimestres de 2025 ont confirmé que l'engouement pour l'IA est toujours aussi vif, les centres de données de grande envergure dans le nuage et les responsables de la construction d'infrastructures technologiques ayant continué de dégager des rendements supérieurs, ce qui a soutenu les marchés boursiers.

Les tarifs réciproques annoncés le jour de la libération ont déclenché la plus importante liquidation du marché boursier depuis les creux atteints pendant la pandémie de COVID-19 en 2020. Le recul inhabituel, simultané et impressionnant du cours des actions américaines et des bons du Trésor américain et du dollar américain pendant la majeure partie d'avril 2025 a mis en évidence le manque de confiance dans l'administration Trump et les préoccupations sérieuses à l'égard de l'exceptionnalisme américain, du point de vue des placements. Sans doute en raison de la liquidation qui a eu lieu sur le marché des bons du Trésor américain et l'extrême volatilité observée à l'échelle des diverses catégories d'actif, ainsi que selon les conseils de son administration, le président Trump a semblé, au milieu du mois, prêt à revenir sur certaines de ses positions les plus démesurées, ce qui a mis sur pause pendant 90 jours l'ensemble des tarifs réciproques, afin de permettre la tenue de négociations commerciales fructueuses.

La mise sur pause pendant 90 jours des tarifs réciproques a suffi à déclencher le redressement instantané du cours des actions, surtout au Canada, le soulagement des investisseurs ayant permis aux marchés de revenir aux niveaux antérieurs à ceux du jour de la libération. La vigueur du rebond a été légèrement surprenante, puisqu'un tarif de 25 % (ultérieurement majoré à 35 %) sur toutes les importations de biens non couverts par l'ACEUM était maintenant en vigueur et que les perspectives macroéconomiques demeurent très incertaines. Cependant, les évaluations au Canada sont favorables et les titres se négocient actuellement en moyenne à un multiple cours-bénéfices des douze derniers mois de 14,7, comparativement au multiple cours-bénéfices moyen sur cinq ans de 15,2. Compte tenu des perspectives de baisse des taux d'intérêt, il y a encore place à amélioration au Canada pour les multiples cours-bénéfices des entreprises (soutenus par un escompte significatif par rapport à ceux des sociétés des entreprises de l'indice S&P 500), dont les actions se négocient actuellement à environ 22 fois les résultats prospectifs, selon FactSet).

Pour la période close le 30 juin 2025, les actions de catégorie A et les actions privilégiées de la Société ont généré un rendement total de respectivement 8,8 % et 3,8 %<sup>1</sup>. Le cours de clôture des actions de catégorie A était de 12,50 \$ à la TSX, un escompte implicite de 8,7 % par rapport à l'actif net par action, tandis que le cours des actions de privilégiées à la TSX s'est fixé à 10,80 \$, une prime implicite de 8,0 % par rapport à l'actif net par action. Au chapitre de la performance des sociétés, les principaux artisans du rendement depuis le début de l'exercice étaient notamment Power Corporation du Canada, Telus Corporation et Fortis Inc., tandis que la Banque de Nouvelle-Écosse et Canadian Natural Resources Limited sont les sociétés qui ont le plus compromis le rendement.

Dans l'ensemble, le portefeuille de sociétés canadiennes versant des dividendes élevés a bien fait au premier semestre de 2025, et la valeur liquidative des actions de catégorie A de la Société, majorée des distributions versées, est considérablement supérieure au prix du PAPE ajusté en fonction du fractionnement. Le portefeuille continue d'afficher des perspectives prometteuses et, si les taux d'intérêt continuent de baisser au Canada comme prévu, le rendement des titres détenus actuellement devrait être encore plus attrayant. Le gestionnaire continue de se concentrer sur la qualité et sur les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui font croître leurs dividendes et qui ont une capacité éprouvée de générer constamment des revenus et de faire croître les résultats tout au long du cycle économique.

La valeur liquidative de la Société, compte non tenu des actions privilégiées et des actions de catégorie J, a diminué de 0,8 % pour la période, passant de 23,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 23,7 millions de dollars au 30 juin 2025. Cette variation s'explique principalement par les distributions de 1,3 million de dollars et un rachat net de 0,9 million de dollars, contrebalancés par des profits nets réalisés et latents de 1,8 million de dollars sur les placements.

<sup>1</sup> Tous les rendements sont fondés sur la valeur liquidative par action de catégorie A, ou sur le prix de rachat majoré des intérêts courus par action privilégiée, et supposent que les distributions versées par la Société sur les actions de catégorie A ou les actions privilégiées au cours de la période indiquée ont été réinvesties dans des actions de catégorie A et des actions privilégiées additionnelles de la Société au 30 juin 2025.

## Événements récents

Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT »)

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 1 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 1 a commencé le 28 mai 2024 et s'est terminée le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat 1, la Société a proposé d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 825 633 actions de catégorie A et 1 835 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'offre publique de rachat 1 ont été annulées. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 27 mai 2025, aucune action de catégorie A et aucune action privilégiée (du début de l'offre publique de rachat 1 jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées) n'ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 1.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 1, Ninepoint Partners a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 209 947 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement de titres qui est entré en vigueur le 4 février 2025 (se reporter à la section *Fractionnement d'actions et placement privé* ci-après), et 182 563 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 49 450 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été rachetées par l'intermédiaire des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 10,39 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A, et 10,45 \$ pour les actions privilégiées.

En juin 2025, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 2 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 2 a commencé le 9 juin 2025 et se terminera le 8 juin 2026.

Aux termes de l'offre publique de rachat 2, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 176 492 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 764 915 actions de catégorie A et de 1 764 915 actions privilégiées. Au 4 juin 2025, il y avait 1 764 915 actions de catégorie A et 1 764 915 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 35 298 actions de catégorie A ou plus de 35 298 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 4 juin 2025. Du début de l'offre publique de rachat 2 jusqu'au 30 juin 2025, 4 800 actions de catégorie A et 4 800 actions privilégiées ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 2.

#### FRACTIONNEMENT D' ACTIONS ET PLACEMENT PRIVÉ

La Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions ») à la clôture des activités le 4 février 2025. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. Morningstar DBRS a maintenu la note de crédit des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

À la même date, la Société a réalisé un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé ») pour un produit brut total d'environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

#### RACHAT SUBSÉQUENT

Dans le cadre d'un rachat non simultané au gré du porteur de 29 500 actions de catégorie A, remises et rachetées au 27 juin 2025, une annulation correspondante de 29 500 actions privilégiées a été effectuée par la Société le 21 juillet 2025.

## Opérations entre parties liées

### FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de la valeur liquidative de la Société, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins. Pour la période close le 30 juin 2025, la Société a engagé des frais de gestion de 172 065 \$ (y compris les taxes).

### CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs d'actions. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par celle-ci. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer, et peut mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Pour la période close le 30 juin 2025, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

### AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour la période close le 30 juin 2025 et pour chacun des exercices précédents clos les 31 décembre qui y figurent, à moins d'indication contraire.

### Actif net par action de la Société<sup>1</sup>

	<b>30 juin</b>	31 déc.
	<b>2025</b>	2024 <sup>4</sup>
	\$	\$
Actions de catégorie A		
<b>Actif net à l'ouverture de la période<sup>2</sup></b>	<b>15,28</b>	13,65
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :</b>		
Total des produits	<b>0,61</b>	1,09
Total des charges	<b>(0,18)</b>	(0,37)
Profits réalisés (pertes réalisées)	<b>0,09</b>	0,30
Profits latents (pertes latentes)	<b>0,95</b>	2,39
Distributions sur actions privilégiées	<b>(0,38)</b>	(0,64)
Prime (escompte) sur actions privilégiées	<b>0,09</b>	-
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>3</sup></b>	<b>1,18</b>	2,77
<b>Distributions :</b>		
Des dividendes	<b>(0,75)</b>	(0,36)
Remboursement de capital	-	(0,89)
<b>Distributions totales<sup>5</sup></b>	<b>(0,75)</b>	(1,25)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>13,69</b>	15,28

1 Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et annuels audités de la Société.

2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du premier appel public à l'épargne de la Société ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par action de catégorie A correspondait au prix d'offre initial de 15,00 \$ par action de catégorie A moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 1,35 \$ par action pour les actions de catégorie A.

3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.

4 Données fournies pour la période du 22 février 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024.

5 Les distributions ont été réinvesties dans des actions additionnelles de la Société ou versées en trésorerie.

## Ratios et données supplémentaires

	<b>30 juin 2025</b>	31 déc. 2024
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	<b>23 667 \$</b>	23 862 \$
Nombre d'actions de catégorie A en circulation <sup>1</sup>	<b>1 729 015</b>	1 561 353
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	<b>7,59 %</b>	7,96 %
Ratio des frais d'opération <sup>3</sup>	<b>0,08 %</b>	0,18 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>4</sup>	<b>14,87 %</b>	45,90 %
Valeur liquidative par action de catégorie A <sup>1</sup>	<b>13,69 \$</b>	15,28 \$
Valeur liquidative par action privilégiée <sup>1</sup>	<b>10,00 \$</b>	10,00 \$
Cours de clôture – Actions de catégorie A <sup>5</sup>	<b>12,50 \$</b>	13,73 \$
Cours de clôture – Actions privilégiées A <sup>5</sup>	<b>10,80 \$</b>	10,75 \$

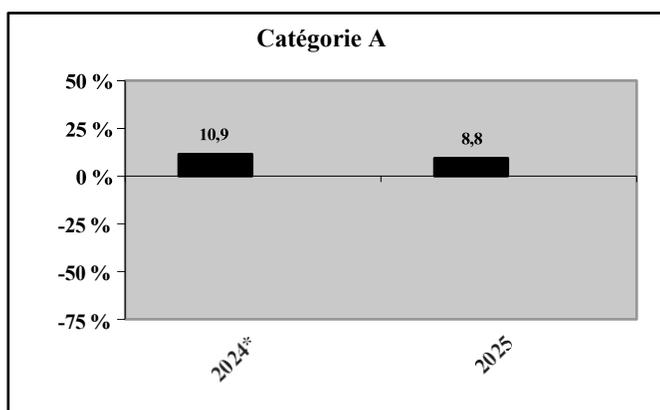
- 1 Données fournies au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices indiqués avant 2025. Au 30 juin 2025, le total de la valeur liquidative de la Société, y compris les actions privilégiées et les actions de catégorie J, était de 41 315 782 \$.
- 2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après les distributions sur les actions privilégiées et le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Le ratio des frais de gestion des actions (y compris les actions de catégorie A et les actions privilégiées) de la Société est de 4,58 % pour la période close le 30 juin 2025 et de 4,72 % pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.
- 3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- 4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.
- 5 Dernier cours de clôture au 30 juin 2025 et au 31 décembre des exercices indiqués avant 2025.

## Rendement passé

Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements totaux historiques, y compris les variations de valeur des actions, et supposent que toutes les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles de la catégorie visée de la Société. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais liés aux ventes, aux rachats ou aux distributions, ni des autres frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu à payer par un porteur d'actions qui auraient pour effet de réduire les rendements. Veuillez prendre note que le rendement passé n'est pas une indication du rendement futur. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative d'une catégorie donnée de la Société.

## Rendement annuel

Les graphiques suivants présentent le rendement de chaque catégorie de la Société pour la période close le 30 juin 2025 et pour la période allant du 22 février 2024 au 31 décembre 2024. Les graphiques indiquent, en pourcentage, dans quelle mesure un placement effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période. Le rendement des catégories dont aucune action n'était en circulation à la clôture d'une période n'est pas présenté pour cette période.



\* Rendement pour la période du 22 février 2024 (première émission) pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées jusqu'au 31 décembre 2024 (non annualisé).

## Aperçu du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>	Totalité des positions	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
		Émetteur	
Positions acheteur		Banque Canadienne Impériale de Commerce	10,8
Services financiers	53,0	Banque Royale du Canada	10,7
Énergie	29,0	La Financière Sun Life inc.	10,7
Services de communication	10,2	Power Corporation du Canada	10,4
Services publics	9,6	Société Financière Manuvie	10,4
Total des positions	101,8	TELUS Corporation	10,2
Trésorerie	0,1	Suncor Énergie Inc.	10,0
Autres passifs nets	(1,9)	Enbridge Inc.	9,7
Total de la valeur liquidative	100,0	Fortis Inc.	9,6
		Canadian Natural Resources Limited	9,3
		Trésorerie	0,1
		Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	101,9

<sup>1</sup> La valeur liquidative de la Société comprend la valeur des actions privilégiées et celle des actions de catégorie J.

La Société ne détenait aucune position vendeur au 30 juin 2025.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com).

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## États de la situation financière

Au 30 juin 2025 (non audité) et au 31 décembre 2024

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements (notes 3 et 5)	42 064 702	39 881 146
Trésorerie	51 588	135 554
Dividendes à recevoir	228 760	168 245
<b>Total des actifs</b>	<b>42 345 050</b>	<b>40 184 945</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Distribution à payer aux porteurs d'actions	216 527	195 169
Rachats à payer	446 380	64 195
Distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	334 398	296 803
Charges à payer	31 863	111 551
Actions de catégorie J (note 7)	100	100
Actions privilégiées (note 7)	17 649 150	15 655 530
<b>Total des passifs (compte non tenu de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A)</b>	<b>18 678 418</b>	<b>16 323 348</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A</b>	<b>23 666 632</b>	<b>23 861 597</b>
<b>Actions rachetables en circulation (note 7)</b>		
Actions de catégorie A	1 729 015	1 561 353
Actions privilégiées	1 764 915	1 565 553
Actions de catégorie J	100	100
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par catégorie par action (note 3)</b>		
Actions de catégorie A	13,69	15,28
Actions privilégiées	10,00	10,00
Actions de catégorie J	1,00	1,00

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation  
par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire



John Wilson  
ADMINISTRATEUR



James Fox  
ADMINISTRATEUR

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## États du résultat global

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025 et la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024 (non audité)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Dividendes (note 3)	1 055 986	820 263
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	174 520	229 304
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 649 169	94 082
Revenus de prêts de titres	1 422	-
<b>Total des produits (pertes)</b>	<b>2 881 097</b>	<b>1 143 649</b>
<b>Charges (notes 10 et 11)</b>		
Frais de gestion	172 065	130 362
Honoraires juridiques	66 562	3 548
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	22 382	8 321
Frais d'administration	18 096	25 505
Droits de dépôt	13 751	15 757
Honoraires d'audit	10 852	13 599
Coûts de transaction (notes 3 et 12)	9 075	32 529
Droits de garde	3 175	918
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 13)	2 850	1 771
Charges d'intérêts et frais bancaires	112	191
<b>Total des charges</b>	<b>318 920</b>	<b>232 501</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation avant distributions et autres revenus (charges) liés aux actions privilégiées</b>	<b>2 562 177</b>	<b>911 148</b>
Distributions sur actions privilégiées	(668 153)	(485 179)
Prime (escompte) sur actions privilégiées (note 7)	152 750	-
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation</b>	<b>2 046 774</b>	<b>425 969</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie</b>		
Catégorie A	2 046 774	425 969
<b>Nombre moyen pondéré d'actions rachetables</b>		
Catégorie A	1 734 739	1 830 597
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie par action (note 3)</b>		
Catégorie A	1,18	0,23

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025 et la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024 (non audité)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période</b>		
Catégorie A	23 861 597	-
	<b>23 861 597</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation</b>		
Catégorie A	2 046 774	425 969
	<b>2 046 774</b>	<b>425 969</b>
<b>Distributions aux porteurs d'actions rachetables</b>		
Du revenu de placement net		
Catégorie A	(1 297 984)	(903 992)
	<b>(1 297 984)</b>	<b>(903 992)</b>
<b>Opérations sur actions rachetables (note 7)</b>		
Produit de l'émission d'actions rachetables		
Catégorie A	-	27 759 495
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission		
Catégorie A	(62 452)	(2 498 355)
Rachat d'actions rachetables		
Catégorie A	(881 303)	(1 392 382)
	<b>(943 755)</b>	<b>23 868 758</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables</b>		
Catégorie A	(194 965)	23 390 735
	<b>(194 965)</b>	<b>23 390 735</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période</b>		
Catégorie A	23 666 632	23 390 735
	<b>23 666 632</b>	<b>23 390 735</b>

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025 et la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024 (non audité)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables liée à l'exploitation	2 046 774	425 969
Ajustements :		
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	(174 520)	(229 304)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(1 649 169)	(94 082)
Augmentation (diminution) nette des distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	37 595	337 319
Achats de placements	(6 512 489)	(45 415 896)
Produit de la vente de placements	6 152 622	3 306 983
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	(140 203)	(83 061)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(239 390)</b>	<b>(41 752 072)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, déduction faite des distributions réinvesties	(1 276 626)	(685 738)
Produit de l'émission de parts rachetables	-	27 759 495
Rachat de parts rachetables	(499 118)	(761 104)
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie J	-	100
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables	2 350 000	18 506 330
Rachat d'actions privilégiées rachetables	(356 380)	(516 000)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(62 452)	(2 498 355)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>155 424</b>	<b>41 804 728</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(83 966)	52 656
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	135 554	-
<b>Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>51 588</b>	<b>52 656</b>
<b>Information supplémentaire*</b>		
Intérêts payés	112	-
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	995 471	695 883

\*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Inventaire du portefeuille

<i>Au 30 juin 2025 (non audité)</i>		Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [100,00 %]		
	SERVICES FINANCIERS [52,06 %]		
46 322	Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 706 829	4 477 485
98 528	Société Financière Manuvie	3 315 205	4 289 909
80 931	Power Corporation du Canada	3 600 110	4 304 720
24 622	Banque Royale du Canada	3 336 015	4 418 910
48 653	La Financière Sun Life inc.	3 619 258	4 408 448
		<b>17 577 417</b>	<b>21 899 472</b>
	ÉNERGIE [28,53 %]		
90 334	Canadian Natural Resources Limited	4 037 282	3 866 295
64 818	Enbridge Inc.	3 079 071	4 002 512
80 995	Suncor Énergie Inc.	3 791 042	4 131 555
		<b>10 907 395</b>	<b>12 000 362</b>
	SERVICES DE COMMUNICATION [9,98 %]		
191 881	TELUS Corporation	4 578 994	4 196 437
		<b>4 578 994</b>	<b>4 196 437</b>
	SERVICES PUBLICS [9,43 %]		
61 034	Fortis Inc.	3 282 509	3 968 431
		<b>3 282 509</b>	<b>3 968 431</b>
<b>Total des titres de participation</b>		<b>36 346 315</b>	<b>42 064 702</b>
Coûts de transaction (note 3)		(29 915)	-
<b>Total des placements [100,00 %]</b>		<b>36 316 400</b>	<b>42 064 702</b>

*Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.*

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Notes afférentes aux états financiers propres à la Société

30 juin 2025 (non audité)

### Gestion des risques financiers (note 6)

#### Objectif de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. L'objectif de placement pour les actions privilégiées est de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 30 juin 2025. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

#### Risque de marché

##### a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, si les cours de ces titres avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2025		31 décembre 2024	
Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A
\$	%	\$	%
4 206 470	17,77	3 988 115	16,71

##### b) Risque de change

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

##### c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de crédit

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

#### Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de placements au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
	%	%
Titres de participation		
Services financiers	52,06	50,87
Énergie	28,53	29,62
Services de communication	9,98	9,40
Services publics	9,43	10,11
Total des placements	100,00	100,00

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Notes afférentes aux états financiers propres à la Société

30 juin 2025 (non audité)

### Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	42 064 702	–	–	42 064 702

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	39 881 146	–	–	39 881 146

Au cours de la période close le 30 juin 2025 et de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

### Pertes fiscales reportées en avant (note 3)

Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2024, la Société pouvait reporter les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital suivantes à des fins fiscales.

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
\$	\$	
–	555 035	2044

### Commissions de courtage entre parties liées

Le tableau qui suit présente les commissions de courtage versées par la Société à Sightline Wealth Management (« Sightline »), partie liée à Ninepoint Financial Group Inc., la société mère du gestionnaire, relativement aux services de courtage fournis à la Société pour la période close le 30 juin 2025 et la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.

	30 juin 2025	30 juin 2024
	\$	\$
Commissions de courtage à Sightline	–	25 176

### Participations entre parties liées

Ninepoint Financial Group Inc., société mère du gestionnaire, ainsi que ses filiales respectives détenaient les placements suivants au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

Série	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Parts	Juste valeur des parts	Parts	Juste valeur des parts
		\$		\$
Catégorie A	56 215	769 583	50 100	765 528
Actions privilégiées	–	–	100	1 000

### Prêts de titres (note 3)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas de titres prêtés et de garanties connexes.

# Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

## Notes afférentes aux états financiers propres à la Société

30 juin 2025 (non audité)

Au cours de la période close le 30 juin 2025 et de la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024, les revenus et les charges en ce qui a trait aux prêts de titres ont été les suivants :

	30 juin 2025	30 juin 2024
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres, déduction faite des retenues d'impôt	2 370	–
Charges de prêts de titres	(948)	–
Revenus de prêts de titres reçus par la Société, montant net	1 422	–
Revenus nets de prêts de titres en pourcentage du montant brut des revenus de prêts de titres (%)	60	–

### Accords de partage (note 12)

Le tableau qui suit présente les coûts de transaction totaux engagés auprès de certains courtiers pour des services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille au cours de la période close le 30 juin 2025 et de la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024.

	30 juin 2025	30 juin 2024
	\$	\$
Commissions de courtage accessoires	291	–

*Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.*

## 1. Création de la Société

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée par des statuts en vertu des lois de la province d'Ontario le 19 décembre 2023, et modifiée le 29 janvier 2024. La Société a été offerte au public le 22 février 2024 et les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont inscrites à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles NPS et NPS.PR.A. Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire et conseiller en valeurs de la Société. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire de la Société. Le siège social de la Société est situé au 200, rue Bay, bureau 2700, Toronto (Ontario), M5J 2J1.

Les états de la situation financière de la Société sont en date du 30 juin 2025 et du 31 décembre 2024. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont pour la période close le 30 juin 2025 et la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024. L'inventaire du portefeuille de la Société est au 30 juin 2025.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 28 août 2025.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux normes des IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, la Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-après :

### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Société classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés de la Société sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après l'évaluation initiale, les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur qui, à la clôture de la période de présentation de l'information financière, est déterminée comme suit :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. La Société tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. Les obligations de la Société à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant que le rachat des actions a lieu à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti aux fins de la comptabilisation, mais présentées au prix de rachat aux fins de la présentation de la valeur liquidative dans les états financiers. La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société, sauf pour les actions privilégiées, qui ne sont pas comptabilisées à la JVRN s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

#### COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charge et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

#### HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des actions sont comptabilisés en diminution des capitaux des porteurs d'actions de catégorie A.

#### OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés à l'état du résultat global.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables, qui sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

#### TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

#### CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries de la Société, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la Société. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

#### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'il paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. La Société devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, le cas échéant, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. La Société tentera d'éliminer cet assujettissement à l'impôt en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si la Société n'y parvient pas, il sera assujetti à l'impôt.

La Société est assujettie à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

#### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans l'état du résultat global.

## NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 30 juin 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

### a) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

### b) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

## 4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers.

### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques de la Société et a conclu que le classement à la JVRN, selon l'IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers de la Société.

### ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent à la Société et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que la Société respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

## 5. Évaluations de la juste valeur

La Société utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés de la Société dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations de chaque Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation et les options évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont divulgués dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Au cours de la période close le 30 juin 2025 et de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

## 6. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels la Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion de la Société. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 30 juin 2025 et classe les titres par type d'actif, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

### RISQUE DE MARCHÉ

Les placements de la Société sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

## a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement de la Société et le rendement de l'indice de référence de la Société. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements de la Société sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par la Société se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

## b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque la Société détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

## c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour la Société.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par la Société sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Morningstar DBRS a attribué la notation provisoire Pfd-3 (élevée) aux actions privilégiées. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-3 offrent une qualité de crédit adéquate. Bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est plus sensible aux changements défavorables de la conjoncture financière et économique, et elle pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui affaiblissent la protection de la dette. La notation Pfd-3 est généralement accordée aux sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB. Les notations accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par Morningstar DBRS.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. La Société investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, la Société est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. La Société conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat.

La Société est exposée au risque de liquidité en raison de ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Pour les rachats d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, la Société reçoit un avis d'au moins dix jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur. La Société effectue le paiement environ dans les quinze jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats mensuels et environ dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats annuels. Ce délai permet donc au gestionnaire de vendre des titres, au besoin. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation doivent être rachetées par la Société à la date d'échéance. De ce fait, le risque de liquidité n'est pas considéré comme significatif.

### RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

### RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements de la Société peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par la Société. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels la Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de la Société et aux intérêts des porteurs d'actions.

## 7. Actions rachetables de la Société et gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J, d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A. Le 19 décembre 2023, la Société a émis 100 actions de catégorie J contre 100,00 \$ en espèces à Ninepoint Canadian Large Cap Leaders Split Trust.

Une part est une part théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative de la Société désigne i) la valeur totale des actifs de la Société, moins ii) la valeur totale des passifs de la Société (les actions privilégiées ne seront pas considérées comme des passifs à ces fins), y compris toutes les distributions déclarées, mais non versées qui sont payables aux actionnaires au plus tard à cette date et iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100,00 \$).

### *Actions de catégorie J*

Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont pas droit à des dividendes. Ils ont droit à une voix par action de catégorie J. Les actions de catégorie J peuvent être rachetées au gré du porteur au prix de 1,00 \$ par action et donnent droit à un montant nominal de 1,00 \$ par action en cas de liquidation. Les actions de catégorie J occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées et aux actions de catégorie A à l'égard du montant nominal en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. Au 30 juin 2025, il y avait 100 actions de catégorie J émises et en circulation.

### *Actions de catégorie A*

Les actions de catégorie A occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital du portefeuille en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. À son gré, la Société peut à l'occasion augmenter le nombre d'actions de catégorie A en fractionnant ces actions.

*Rachat mensuel* : Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment, mais elles ne seront rachetées que l'avant-dernier jour ouvrable du mois donné (la « date de rachat au gré du porteur »). Les actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur mensuel le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et l'actionnaire recevra le paiement au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur (la « date de paiement du rachat au gré du porteur »).

Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions de catégorie A sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat et ii) le coût que doit payer la Société pour acheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprendra le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action privilégiée. Si la valeur liquidative par part est inférieure au montant de 10,00 \$ majorée des distributions courues et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat au gré du porteur d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur.

*Rachat annuel simultané au gré du porteur* : Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de février de chaque année, sauf dans une année qui contient une date d'échéance, et ce, à compter de 2026 (« date de rachat au gré du porteur annuel »), à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être remises pour être rachetées le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant.

*Droit de rachat non simultané au gré du porteur* : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions de catégorie A peut faire racheter à son gré ces actions de catégorie A. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions de catégorie A pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action de catégorie A aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au plus élevé des montants suivants, à savoir i) la valeur liquidative par part établie à la date d'échéance applicable moins 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées sur une action privilégiée ou ii) zéro.

Si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions de catégorie A qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie privilégiées en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions de catégorie A dans la mesure où le nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période close le 30 juin 2025 et de la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024, le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Actions de catégorie A</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Actions à l'ouverture de la période	1 561 353	-
Actions rachetables émises	234 202	1 850 633
Rachat d'actions rachetables	(66 540)	(106 600)
Actions à la clôture de la période	1 729 015	1 744 033

Au 30 juin 2025, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto était de 12,50 \$ par action.

### *Actions privilégiées*

Les actions privilégiées occupent un rang supérieur aux actions de catégorie A pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

*Rachat mensuel* : Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment pour rachat au gré du porteur à Compagnie Trust TSX (l'« agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, mais elles ne seront rachetées qu'à la date de rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et le porteur recevra le paiement au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions privilégiées sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat par action privilégiée correspondant à 96 % du moins élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat au gré du porteur moins le coût que doit payer la Société pour acheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action de catégorie A. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur. Dans le cadre de tout rachat mensuel d'actions privilégiées au gré du porteur, la Société achètera sur le marché aux fins d'annulation le nombre d'actions de catégorie A nécessaires pour qu'il y ait un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation à la clôture du placement et à tout moment important.

*Rachat annuel simultané au gré du porteur* : Les porteurs d'actions privilégiées peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A à la date de rachat au gré du porteur annuel, à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être remises pour être rachetées le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur annuel applicable.

*Droit de rachat non simultané au gré du porteur* : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions privilégiées peut faire racheter à son gré ces actions privilégiées. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions privilégiées pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action privilégiée aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées et ii) la valeur liquidative de la Société à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées alors en circulation. Si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions privilégiées qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie A en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions privilégiées dans la mesure où le nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période close le 30 juin 2025 et de la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024, le nombre d'actions privilégiées émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Actions privilégiées</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Actions à l'ouverture de la période	1 565 553	-
Actions rachetables émises	434 362	1 850 633
Rachat d'actions rachetables	(235 000)	(51 600)
Actions à la clôture de la période	1 764 915	1 799 033

Au 30 juin 2025, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto était de 10,80 \$ par action.

## GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société représente l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Il comprend les résultats non distribués (déficit) et les actions émises et en circulation des 1) actions privilégiées, 2) actions de catégorie J et 3) actions de catégorie A, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission. Le gestionnaire se sert du capital de la Société conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat dans le cadre normal de ses activités. La Société n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 1 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 1 a commencé le 28 mai 2024 et a pris fin le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat 1, la Société a proposé d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 825 633 actions de catégorie A et 1 835 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'offre publique de rachat 1 ont été annulées. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 27 mai 2025, aucune action de catégorie A et aucune action privilégiée (du début de l'offre publique de rachat 1 jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées) n'ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 1.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 1, Ninepoint Partners a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 209 947 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement de titres qui est entré en vigueur le 4 février 2025 (se reporter à la section *Fractionnement d'actions et placement privé* ci-après), et 182 563 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 49 450 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été rachetées par l'intermédiaire des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 10,39 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A, et 10,45 \$ pour les actions privilégiées.

En juin 2025, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 2 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 2 a commencé le 9 juin 2025 et se terminera le 8 juin 2026.

Aux termes de l'offre publique de rachat 2, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 176 492 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 764 915 actions de catégorie A et de 1 764 915 actions privilégiées. Au 4 juin 2025, il y avait 1 764 915 actions de catégorie A et 1 764 915 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 35 298 actions de catégorie A ou plus de 35 298 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 4 juin 2025. Du début de l'offre publique de rachat 2 jusqu'au 30 juin 2025, 4 800 actions de catégorie A et 4 800 actions privilégiées ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 2.

## FRACTIONNEMENT D' ACTIONS ET PLACEMENT PRIVÉ

La Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions ») à la clôture des activités le 4 février 2025. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. Morningstar DBRS a maintenu la note de crédit des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

À la même date, la Société a réalisé un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé ») pour un produit brut total d'environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

## 8. Imposition de la Société

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme la Société est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les catégories de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque catégorie est indiqué dans l'état du résultat global de la catégorie en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille de la Société est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par la Société sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice de la Société. La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Toutes pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans. Pour les soldes des pertes en capital et de pertes autres qu'en capital reportées, se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

## 9. Distributions

La Société compte verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les gains en capital nets réalisés.

Les porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année auront le droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles privilégiées, cumulatives et fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente, sur une base annualisée, un taux de rendement de 7,5 % par rapport au prix d'offre des actions privilégiées. La première distribution a été calculée au prorata pour tenir compte de la période allant de la date de lancement au 31 mars 2024.

Les porteurs d'actions de catégorie A recevront des distributions mensuelles non cumulatives de 0,125 \$ par action de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si i) les distributions payables sur les actions privilégiées sont en souffrance ou si ii) par suite d'une distribution en espèces versée par la Société, la valeur liquidative par action devait être inférieure à 15,00 \$. Les distributions peuvent consister en des dividendes ordinaires, en des dividendes sur les gains en capital ou en des remboursements de capital. En vertu du régime de réinvestissement des distributions de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir automatiquement les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A additionnelles.

Pour la période close le 30 juin 2025, la Société avait déclaré des distributions à payer de 0,37500 \$ par action privilégiée et des distributions en espèces de 0,75000 \$ par action de catégorie A (respectivement 0,26698 \$ par action privilégiée et 0,62500 \$ par action de catégorie A pour la période du 22 février 2024 au 30 juin 2024).

## 10. Opérations entre parties liées

### FRAIS DE GESTION

La Société paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres à la Société et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais s'établissent à 0,75 %, sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne de la Société. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins.

## 11. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

La Société paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais de la Société sont soumis aux taxes applicables. Chaque série de la Société doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres à la Société.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

## 12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de la Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

## 13. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour la Société. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de la Société et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions de la Société sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute à la Société les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans l'état du résultat global.

## 14. Événements postérieurs à la date de clôture

### RACHAT SUBSÉQUENT

Dans le cadre d'un rachat non simultané au gré du porteur de 29 500 actions de catégorie A, remises et rachetées au 27 juin 2025, une annulation correspondante de 29 500 actions privilégiées a été effectuée par la Société le 21 juillet 2025.

---

## Renseignements sur l'entreprise

### Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1  
Tél. : 416-362-7172  
Sans frais : 1-888-362-7172  
Télec. : 416-628-2397  
Courriel : [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com)  
Pour obtenir plus de renseignements, visitez  
notre site à l'adresse : [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com)  
Appelez notre service d'information sur les fonds communs de placement pour  
connaître les cours de clôture quotidiens : 416-362-7172 ou 1-888-362-7172

### Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
EY Tower  
100, rue Adelaide Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 0B3

### Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Tour Banque TD  
66, rue Wellington Ouest, bureau 5300  
Toronto (Ontario) M5K 1E6